



Relevé historique du MQAF pour fin du site web Suivi de la résolution de dissolution du mouvement

Comme on le mentionnait lors de la 11^e assemblée générale qui s'est tenue le 14 juin 2015, l'avenir s'annonçait très difficile pour le mouvement Québécois des adultes en formation (MQAF), au point où son avenir demeurait incertain.

Rappelons que le MQAF est né dans le cadre de la création de la Semaine Québécoise des Adultes en Formation (SQAF), une activité mise sur pied en 2002 par le gouvernement du Québec pour promouvoir l'éducation des adultes.

Comme partenaire fondateur de la (SQAF), la fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) se devait d'y participer. De là l'idée de tenir un colloque national auquel participeraient des adultes des universités, les seuls qui soient regroupés en associations étudiantes dûment constituées. Le colloque serait toutefois plus particulièrement consacré aux adultes du secondaire général, du secondaire professionnel et du Cégep, eux qui ne bénéficient d'aucune association étudiante formelle et dont nous ne connaissions rien des conditions dans lesquelles ils effectuaient leurs études.

Ce premier colloque étalé sur 2 jours, qui réunissait environ 125 étudiants de toutes les régions du Québec, a été un succès dans la mesure où il nous a permis de comprendre l'ampleur des problèmes auxquels font face plus particulièrement les adultes du secondaire. Pauvretés des personnes, règles de vie extrêmement rigides et infantilisantes, absences de ressources de toutes sortes, etc.

Le deuxième colloque s'est tenu en avril 2004 avec encore présent 125 étudiantes et étudiants de toutes les régions du Québec. C'est au cours de ce deuxième colloque que l'assemblée plénière a exprimé le vœu de créer un regroupement des étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. C'est principalement à cette tâche qu'a été consacré le 3^e colloque, en avril 2005, qui a adopté les règlements généraux du mouvement ainsi que la première version du programme politique. Un conseil d'administration de 15 membres, représentant tous les groupes d'étudiants a aussi été élu.

À ce même colloque, l'assemblée générale a adopté un imposant programme dont l'élément principal consiste à faire en sorte que soit inclus les centres d'éducation des adultes (CÉA) et les centres de formation professionnelle (CFP) dans le champ d'application de la loi sur les associations étudiantes.

Rappelons d'abord que le mouvement Québécois est régi depuis 30 ans par la loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants. Le hic, c'est que la loi ne s'applique qu'aux cégeps et aux universités : les centres d'éducation des adultes (CÉA) et les centres de formation professionnelle (CFP) en sont exclus.

Nous avons bon espoir d'obtenir un amendement à la loi sur les associations étudiantes, mais malgré tous nos efforts et nos diverses tentatives se sont avérés vains, quelques soient nos demandes d'appuis auprès du mouvement étudiant Québécois ou reçus de l'ensemble du mouvement de l'éducation des adultes au Québec et de nos multiples interventions auprès du gouvernement du Québec.

Enfin, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a mis fin définitivement à tous nos espoirs en mettant fin abruptement à la Semaine Québécoise des Adultes en Formation (SQAF). Cela a eu pour effet de nous priver d'une subvention annuelle de 14 000 \$ que nous recevions pour l'organisation de notre colloque national, tout en rendant plus difficile la sollicitation des autres partenaires qui contribuaient financièrement à notre mouvement dans le cadre de la SQAF.

Devant cet état de fait, le conseil d'administration a pris la décision de mettre définitivement fin aux activités du MQAF et il a adopté la résolution suivante :

- Considérant que l'abolition de la semaine Québécoise des adultes en formation prive le MQAF de la subvention annuelle de 14 000 \$ qu'il recevait pour l'organisation de son colloque national, tout en rendant plus difficile la sollicitation des autres partenaires qui contribuaient financièrement à notre mouvement dans le cadre de la SQAF;
- Considérant que le MQAF estime depuis plusieurs années que l'avenir à long terme du mouvement passe par l'inclusion des centres d'éducation des adultes (CEA) et des centres de formation professionnelle (CFP) des commissions scolaires dans les champs d'application de la loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;
- Considérant que dans le contexte politique actuel, il est hautement improbable que le gouvernement du Québec, dans un avenir prévisible, amende la loi sur les associations étudiantes pour y inclure les centres d'éducation des adultes (CÉA) et les centres de formation professionnelle (CFP);
- Considérant que ces difficultés qui se dressent devant nous sont de nature insurmontable;
- Considérant qu'il n'est pas possible dans les circonstances, d'organiser et de tenir une assemblée générale pour dissoudre officiellement le MQAF conformément à ses règlements généraux,

Il est résolu par le conseil d'administration :

- D'informer le registraire des entreprises du Québec, Ministère du Revenu du Québec ainsi que l'Agence de revenu du Canada, que le MQAF a mis fin à ses opérations et qu'ils recevront sous peu copie de la résolution de dissolution adoptée par son conseil;
- Que le service de comptabilité du MQAF complète les dernières opérations financières, rembourse tout compte à payer et procède à la fermeture du compte de la caisse Desjardins des Versants du Mont-Royal. Et par la même occasion, produire les derniers états financiers et rapport d'impôt, qui seront complétés;
- Que l'administrateur principal du MQAF procède au dépôt aux archives nationales du Québec des documents historiques du MQAF soit les procès-verbaux des colloques, des assemblées générales, des conseils d'administrations et de tous autres documents jugés pertinents;
- Qu'il soit fait en sorte que le site web du MQAF soit remanié de façon qu'il ne contienne que copie des documents qui seront déposés aux archives nationales du Québec,
- Enfin le conseil d'administration remercie tous ceux et celles qui ont apporté aide et soutien au MQAF tout au long de son existence.